

CORRIGÉ INDICATIF

PREMIÈRE PARTIE : Travail méthodologique**A – Analyse d'une documentation à caractère juridique****Question 1****- Les faits :**

Monsieur Mauduit a été absent 2 heures au cours d'une journée de travail pour fait de grève. Son employeur, la société Verreries de l'Orne, a procédé à un abattement, proportionnel au temps de grève. Monsieur Mauduit intente une action en justice devant le conseil des prud'hommes pour obtenir un rappel de prime d'intéressement.

Question 2**- La procédure antérieure :**

Monsieur Mauduit a saisi le conseil des prud'hommes qui est compétent pour régler les litiges individuels relatifs aux contrats de travail.

En l'espèce, il juge en premier et dernier ressort car le montant du litige est inférieur à 3830 euros. (ne pas exiger du candidat le montant).

Question 3**- Problème juridique :**

La réduction d'une prime pour fait de grève constitue-t-elle une mesure discriminatoire ?

Question 4

La Cour de Cassation casse et annule le jugement rendu et renvoie les parties devant le conseil des prud'hommes d'Alençon.

La cour de Cassation justifie sa décision en prenant appui sur le contrat d'intéressement conclu dans l'entreprise. Ce contrat prévoit une distinction entre les périodes assimilables à un temps de travail effectif et celles qui ne le sont pas, notamment le cas de grève.

L'employeur n'a donc commis aucune mesure discriminatoire.

Question 5

a) La formation professionnelle ne justifie pas une retenue sur salaire car elle s'insère dans la notion de travail effectif.

La grève suspend le contrat de travail et peut légalement justifier une retenue sur salaire (rappel des obligations des parties)

b) En l'espèce, le conseil des prud'hommes pourra retenir la faute lourde car il existe l'intention de nuire (élément déterminant pour déterminer une faute lourde) et des violences avérées. La faute lourde entraîne la rupture du contrat de travail et légitime un licenciement sans aucune indemnité.

B – Analyse d'une documentation à caractère économique

216

Question 1

- Croissance économique moyenne de 1 à 3 % \Rightarrow consommation + production + investissement \Rightarrow création d'emplois.
- Réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures \Rightarrow dispositif légal imposant en contrepartie la création d'emplois (conditions des lois Aubry).
- Diminution et allègements de cotisations sociales en faveur des bas salaires \Rightarrow Baisse du coût du travail \Rightarrow création d'emplois.
- Création des emplois-jeunes dans les administrations publiques et les collectivités locales.

Question 2

- Le graphique montre qu'entre 1991 et 1997 (à l'exception de 1993), l'augmentation du taux de croissance de 1% en moyenne n'a pas suffi à faire baisser le taux de chômage de manière significative (par exemple : - 0,2 % de chômage seulement pour 1,9 % de croissance en 1995 et 1997).
- En revanche, à partir de 1998 et jusqu'en 2001, le graphique montre qu'un taux de croissance du PIB de 3 % en moyenne conduit à une baisse du taux de chômage significative de l'ordre de - 1% (par exemple : - 1,5% de chômage pour + 3,4% de croissance en 2000).
- Enfin, lorsque la croissance économique diminue, le taux de chômage a tendance à progresser d'environ (par exemple : + 1,5 % de chômage pour - 1% de croissance en 1993)

Question 3

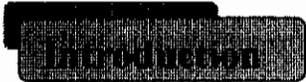
- Augmentation de la population active supérieure à l'augmentation des emplois (de 240 000 par an en moyenne entre 1996 et 2001)
- Classes d'âges arrivant sur le marché du travail aujourd'hui plus nombreuses que les classes d'âges quittant le marché du travail
- Face aux opportunités offertes par l'évolution de l'emploi dans les années passées :
 - . Retour sur le marché du travail de ceux qui l'avaient autrefois quitté
 - . Réduction de la durée des études (pour travailler)
 - . Reprise de la recherche d'emploi (pour les chômeurs non inscrits)
- Suppression du service national : des jeunes se sont portés sur le marché du travail un an plus tôt.

Question 4

- La baisse conséquente du taux de chômage observée durant les années précédentes apparaît comme la conséquence conjointe de la hausse du taux de croissance et des politiques de l'emploi engagées par les gouvernements successifs.
- De plus, même si la croissance apparaît comme un déterminant de la baisse du chômage, elle ne peut contribuer à réduire le chômage de manière significative qu'à partir d'un taux de l'ordre de + 3% (Courbe d'Okun).
- Par conséquent, faute de politique de l'emploi volontariste permettant d'accompagner (ou de soutenir) les effets de la croissance, le chômage pourrait dans l'avenir continuer à augmenter malgré la hausse du taux de croissance.

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet suivant :

« L'internationalisation est-elle la seule orientation stratégique envisageable pour une entreprise souhaitant développer son activité ? »



♦ Définitions

- * La stratégie vise à définir des objectifs et des moyens pour les atteindre. Elle est un choix d'orientation à long terme qui engage toute l'entreprise.
- * La stratégie est nécessaire pour réagir aux évolutions de l'environnement, pour rechercher une compétitivité et pour croître.
- * L'internationalisation est un choix stratégique possible. L'entreprise doit définir son champ d'action géographique et déterminer dans quels pays elle entend être présente et sous quelles formes.
- * Le développement de l'activité renvoie aux stratégies de croissance de l'entreprise (interne, externe, diversification...).

♦ Problématique :

L'internationalisation est aujourd'hui cruciale pour la plupart des entreprises et pas seulement pour les plus grandes. La survie et la croissance des entreprises dépendent parfois de leur présence sur les marchés étrangers.

Mais, l'entreprise peut choisir d'autres types de stratégies lui permettant de se développer. Elle a le choix entre la diversification et la spécialisation. Elle a aussi le choix entre la stratégie de croissance interne et la stratégie de croissance externe. (NB : Il est possible de n'envisager qu'un seul des deux choix précédents au côté de l'internationalisation)

♦ Annonce du plan

Après avoir analysé la stratégie d'internationalisation comme solution stratégique envisageable (I), nous traiterons des autres choix stratégiques possibles qui permettent à l'entreprise de croître (II).



I. L'internationalisation est une solution stratégique envisageable

A) Les motivations de l'internationalisation

1) L'accession à de nouveaux marchés et de nouveaux clients pour augmenter son chiffre d'affaires et ses parts de marché :

- L'internationalisation permet de pallier les inconvénients liés au marché de base (saturation, existence d'une réglementation limitant le développement de l'entreprise, concurrence élevée).
- L'internationalisation est nécessaire pour conserver une position concurrentielle significative (nécessité de ne pas se laisser distancer par les concurrents).
- L'entreprise peut s'implanter à l'étranger pour contourner les barrières protectionnistes.

2) La répartition des risques

- risque de conjoncture (conjoncture plus favorable à l'étranger)
- risque lié à la phase du cycle de vie du produit (en maturité dans le pays d'origine, en croissance dans d'autres pays)
- risque de dépendance (avoir des débouchés dans plusieurs pays et des sources d'approvisionnement variées)
- risque de concurrence (concurrence forte sur un marché d'origine et faible sur des marchés extérieurs)

3) L'internationalisation rend l'entreprise plus compétitive grâce à la réduction des coûts :

- La réduction des coûts de main d'œuvre pour les entreprises qui délocalisent leur production dans des pays à bas coûts salariaux et sociaux et dont les produits sont ensuite réimportés dans les pays industrialisés.
- La baisse des coûts logistiques si l'entreprise se délocalise pour vendre sur place et profiter de la croissance du marché local.
- L'internationalisation permet d'augmenter les parts de marché et les volumes et donc de bénéficier d'économies d'échelle.
- Profiter d'incitations financières et fiscales des pays d'accueil.

4) La délocalisation dans certains pays industrialisés permet de profiter d'une productivité du travail et d'une qualification de la main-d'œuvre importante.

B) Les risques de la stratégie d'internationalisation

1) Les risques liés à l'exportation :

- elle nécessite une bonne maîtrise des contraintes douanières et réglementaires ; elle suppose des informations sur les marchés étrangers ; elle implique de développer une bonne image de marque à l'étranger et de contrôler la distribution ; elle implique des coûts de transport...
- elle entraîne des risques de change, des risques politiques et des risques culturels liés au pays d'accueil.

2) Les risques liés aux délocalisations :

- une augmentation de certains coûts (coûts de transports pour réimporter les produits, coûts de stockage dans le pays d'origine, coûts de la non-qualité)
- une difficulté à s'adapter en permanence aux variations de la demande (pas de JAT) la difficulté à gérer un grand nombre de filiales.

3) Les risques liés à l'externalisation des activités à l'étranger :

- risque de dépendance vis à vis des prestataires extérieurs.
- risque de perte de savoir-faire.
- risque de dégradation de la qualité, de non respect des délais.

II. L'entreprise peut mettre en œuvre d'autres orientations stratégiques pour assurer le développement de son activité

A) le choix entre la spécialisation et la diversification

1) La spécialisation

- Définition : elle consiste à se concentrer sur une activité unique.
- Avantages :
 - . L'entreprise focalise toutes ses ressources et ses compétences sur une seule activité afin d'atteindre la meilleure position concurrentielle possible (effet d'expérience).
 - . La spécialisation est facteur de développement quand les activités sont en pleine croissance et ont un fort potentiel de développement.
- Limites :
 - . Augmentation du risque en cas de retournements de conjonctures.
 - . La croissance de l'entreprise est limitée quand les activités arrivent à maturité. Elle doit songer à se réorienter.

2) La diversification

- Définition : elle consiste à intervenir dans plusieurs domaines d'activités et même dans des métiers différents. La diversification s'inscrit dans une stratégie d'expansion de l'entreprise.
- Avantages : diversification du risque, réalisation d'effets de synergies s'il y a des liens entre les anciennes et les nouvelles activités, acquisition de nouvelles compétences, équilibre du portefeuille d'activités, profiter d'opportunités rentables...
- Limites : écarts de compétences, effets de synergies non obtenus, risque de dispersion des ressources et de ne pas atteindre la taille critique...

3) Le recentrage

- L'entreprise se sépare de certaines activités et se concentre sur les métiers de base (on inverse le mouvement de diversification).
- Le recentrage permet de croître davantage : possibilité d'atteindre une taille critique sur les métiers restants, les désinvestissements permettent de financer les nouvelles acquisitions...

B) le choix entre stratégie de croissance interne et stratégie de croissance externe

1) La stratégie de croissance interne

- Définition : l'entreprise se développe par ses seuls moyens sans s'associer avec d'autres entreprises.
- Avantages : l'entreprise augmente ses capacités de production, de distribution..., ce qui lui permet d'augmenter ses parts de marché et de faire jouer l'effet d'expérience.
- Limites : croissance relativement lente.

2) La stratégie de croissance externe

- Définition : il s'agit du développement de l'entreprise par le biais des fusions-acquisitions.
- Avantages :
 - . Augmentation de la taille de l'entreprise (économies d'échelle).
 - . Réalisation d'effets de synergie liés à la complémentarité des entreprises qui se regroupent (économies de coûts).
 - . Pouvoir accru de l'entreprise sur son marché...
 - . Possibilité de financer des investissements coûteux et risqués.
 - . Stratégie bien adaptée à la stratégie de diversification (possibilité d'accéder rapidement à de nouveaux métiers)
- Limites :
 - . Opération coûteuse pour l'entreprise qui rachète...
 - . Effets de synergie non réalisés ; perte de flexibilité...
 - . Problèmes économiques et sociaux liés aux restructurations, chocs culturels...

Conclusion

- L'internationalisation permet à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de croissance en termes de chiffre d'affaires et de parts de marché. Elle comporte certains risques pour l'entreprise, notamment, dans le cas de la création de filiales à l'étranger qui reste un procédé lourd, coûteux et risqué.
- L'entreprise peut adopter d'autres orientations stratégiques et, notamment, la diversification (sans nécessaire internationalisation) qui permet à l'entreprise de croître rapidement en sortant de son domaine d'activité d'origine et d'élargir son portefeuille d'activités.